

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 03/09/2024 - 8854 - 2017 B 00317 - 498 320 571 - 2L INVEST

2L INVEST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 805.420 euros
Siège social : 7 rue Marcel Dassault
85340 LES SABLES D'OLONNE
498.320.571 RCS LA ROCHE-SUR-YON

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

LES PERSONNES SOUSSIGNEES :

- **MONSIEUR LUDOVIC LEMARCHAND**
Propriétaire de23.011 titres

- **MONSIEUR GUY LEMARCHAND**
Propriétaire de1 titre

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2L INVEST susvisée (la « **Société** »), détenant la totalité du capital social.

Après avoir rappelé que la totalité des associés sont présents, chaque associé reconnaît avoir disposé de toutes les informations nécessaires et dans un délai suffisant pour lui permettre de prendre les décisions ci-après et renonce en conséquence, définitivement et irrévocablement, à se prévaloir de toute irrégularité concernant les modalités de communication des documents et d'information préalable devant être transmis aux associés conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires. En conséquence, chaque associé renonce, en tant que de besoin, purement et simplement, à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, du défaut du respect des modalités et des délais et forme de convocation préalables à la prise des présentes décisions visés par les dispositions légales et réglementaires et aux articles concernés des statuts de la société.

Ont pris, conformément aux dispositions statutaires, les décisions suivantes portant sur :

- La nomination de Monsieur Guy LEMARCHAND, en qualité de Co-Gérant de la Société ; et
- Les pouvoirs en vue de la réalisation des formalités.

PREMIERE DECISION – NOMINATION DE MONSIEUR GUY LEMARCHAND EN QUALITE DE CO-GERANT DE LA SOCIETE

En conséquence de ce qui précède, la collectivité des associés décide de nommer Monsieur Guy LEMARCHAND, de nationalité française, né le 11 décembre 1953 à OLONNE-SUR-MER (85340), demeurant 15 rue de l'Arbalète - 85340 LES SABLES D'OLONNE, en qualité de Co-Gérant de la Société, pour une durée limitée à compter de la date des présentes jusqu'au 1^{er} septembre 2025.

Le Co-Gérant aura les pouvoirs courants pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et pour représenter la Société.

A titre de règlement interne, inopposable aux tiers, le Co-gérant de la Société ne peut, sans l'autorisation de la collectivité des associés :

- toute fusion, scission, apport, échange d'actifs, rapprochements ou toute opération ayant une incidence directe ou indirecte, immédiate ou à terme sur le capital social ou les droits de vote de la Société ou d'une de ses Filiales ;
- tout projet de dissolution, nantissement ou cession judiciaire ;
- la mise en œuvre de toute politique de participation et/ou d'intéressement pour des salariés de la Société ou d'une de ses Filiales ;
- la conclusion des principaux contrats et accords contractuels engageant la Société ou une de ses Filiales pour un montant unitaire qui excéderait un montant de dix mille (10.000) euros hors taxes, à l'exception des contrats conclus avec les clients ;
- toute décision dans la Société ou d'une de ses Filiales relative à l'embauche, licenciement (ou rupture conventionnelle) et modification des contrats de travail (en ce compris toute augmentation de salaire dès lors que cette dernière excéderait 5 % par an) ;
- toute proposition d'affectation du résultat et du report à nouveau ;
- tout investissement ou modification de participation dans une société ;
- toute modifications des statuts de la Société ou de ses Filiales ;
- toute modification du périmètre ou des activités actuelles de la Société (changement d'activité, adjonction d'activité, etc.) ou tout lancement d'une nouvelle activité ;
- toute modification des méthodes ou pratiques comptables de la Société ;
- contracter des emprunts, à l'exception des découverts en banque ou des dépôts consentis par la collectivité des associés ;
- effectuer des achats, échanges ou ventes d'établissements commerciaux ou d'immeubles ;
- constituer des sûretés, consentir des cautionnements, avals et garanties.

Il exercera ses pouvoirs sans préjudice des pouvoirs expressément attribués à l'Associé unique ou à la collectivité des associés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les statuts de la Société.

Il aura droit au remboursement des frais exposés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

Monsieur Guy LEMARCHAND a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Co-Gérant de la Société, qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises, qu'il ne faisait l'objet d'aucune interdiction l'empêchant d'exercer lesdites fonctions et qu'il n'était pas atteint par les limitations prescrites par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice de son mandat.

La rémunération éventuelle de Monsieur Guy LEMARCHAND pour le mandat social susvisé serait fixée par acte séparé.

SECONDE DECISION – POUVOIRS

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités.

* * *
* *

Les associés conviennent de conclure les présentes par signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil.

Le présent acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original sera conservé dans les archives sociales.

Monsieur Ludovic LEMARCHAND	Monsieur Guy LEMARCHAND
------------------------------------	--------------------------------